

Ci dessous ma réponse aux différents courriers reçus: lettre des conducteurs représentés par Pierre Lahaye et le courrier de Franck et Nathalie Appolinaire.

Pierre, tu réclamais le CR du comité de la SCC du 28/01/2020 validant le CR de la commission d'utilisation troupeaux du 5-6/11/2019, je te l'ai déjà fait parvenir le 10 juin 2020, mais il est joint à ce courrier.

Le CR de la commission troupeaux est en ligne sur le site de la commission depuis le 29 janvier.

Chacun des destinataires trouvera les réponses aux interrogations de ses courriers.

Remarques préliminaires:

La SCC gère environ 40 000 licences dans les différentes disciplines, pour la discipline Troupeaux nous avons 400 licences.

Toutes les disciplines perçoivent pour l'organisation de leur championnat ou coupe de France une subvention de la SCC de 2000€.

Nous avons maintenant 2 coupes de France: une pour les concours Inter-Race (IR) et une pour les bergers continentaux.

Depuis 30 ans tous les finalistes de la coupe de France IR, sont hébergés (chambre et repas) gratuitement du vendredi soir au lundi matin, avec femmes et souvent enfants.

Dans toutes les autres disciplines les finalistes doivent payer leur engagement à la finale et se débrouiller pour l'hébergement.

Cela pour dire que les conditions du déroulement de nos finales sont exceptionnellement bonnes pour nos concurrents troupeaux.

Le courrier des concurrents: 12 signataires sur 400 licenciés dont 80 conducteurs de haut niveau (niveau 3)

Surprenant et choquant d'y trouver le nom de juges-concurrents de la SCC qui remettent en cause les décisions de la SCC.

Pour le déroulement du Championnat, peut être que la satisfaction était du côté des conducteurs mais pas forcément du côté des juges qui sont obligés de réduire et bâcler le parcours du dimanche pour essayer de répondre aux impératifs horaires imposés par les organisateurs, les sponsors et les autorités. Plusieurs exemples en mémoire : remise des prix en nocturne (parfois à la lumière des phares des voitures) ou sans public dans le non-respect des visiteurs et des organisateurs. Ne pas oublier, non plus, qu'avant la mise en place de cette formule il n'y avait qu'un seul passage pour les 20 concurrents répartis en 11 passages le samedi et 9 le dimanche. Cette nouvelle formule permet de répondre aux exigences des organisateurs le dimanche, tout en permettant de réaliser un parcours digne d'un championnat en finale le dimanche avec les meilleurs de la discipline. De toute façon dans l'ancienne formule celui qui se plaçait 11ème le samedi n'avait aucune chance d'être sur le podium le dimanche.

L'AFBC a mis ce système en place depuis des années lors de sa coupe de France Border, et personne ne souhaiterait revenir en arrière, cette formule donne entière satisfaction.

La prochaine coupe de France IR aura lieu en 2021, on ne peut donc pas dire que les participants « découvriront » à ce moment-là son déroulement.

Pour le CACCBT, En effet les règles ont changé, pourquoi ? je ne devrais pas le dire mais pour éviter des CACCBT à 1 ou 2 chiens avec des examens passés de façon obscure, sur lesquels je ne m'étendrai pas. En appliquant les mêmes règles qu'un niveau 1 ; nombre de brebis, nombre de passage des lots, nombre de concurrents, nous auront enfin, peut-être, des concours de niveau 1 sans catastrophe. Nous en avons défini 12, un par région administrative, n'oublions

pas qu'auparavant il n'en avait qu'un par an au centre de la France. Des dérogations sont toujours possibles et ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Pour le bien-être animal : La commission a donné la possibilité de pouvoir, avec l'accord du juge, faire 3 passages par lot. Le juge connaît parfaitement les dispositions pour ne pas faire souffrir les bêtes et il engage sa responsabilité pour le bien-être des animaux: brebis, bovins, chiens. Il en est de même pour 2,5 jours de concours. Il est de plus en plus difficile de trouver des brebis, et à cause de la chaleur l'été dans certaines régions 2 passages sont suffisants. En diminuant le nombre de brebis et en augmentant le nombre de passage, on peut espérer que les propriétaires de petits troupeaux non gestant pourront les prêter en hiver afin de permettre de plus en plus de concours. Le propriétaire des brebis est toujours à même de donner les consignes pour son troupeau, nombre de passage à la diligence de celui-ci avec l'avis du juge.

Quant à des lots de 20 brebis minimum, le fait de mettre en avant les bergers Français c'est un faux prétexte, car il n'y a pratiquement plus de berger français en IR depuis que certains juges ont oublié les chiens de bergers autres que le Border dans la réalisation de leurs parcours (heureusement pas tous). C'est pour cette raison que les concours continentaux ont été mis en place. De plus n'oublions pas que dans les concours FCI traditionnel ouvert à toutes les races sauf le Border Collie, le nombre minimum de brebis est de 10 par lot sans obligation de nombre de passage. Nous sommes donc plus sévères dans le nb de brebis que les concours FCI.

Ne parlons de spectacle, Ne pas oublier qu'il y a 20 ans et plus il n'était aucunement question de parler de spectacle, les premiers macadam-bergers devaient faire profil bas en face des agriculteurs qui voulaient bien les accepter à leurs concours. La SCC a vocation de faire par nos concours troupeaux de la sélection des chiens de berger et non de faire plaisir aux conducteurs, et les décisions prises vont bien dans ce sens.

Calendrier des concours : Il n'y a jamais eu plusieurs concours dans la même région le même week-end, la commission y a toujours veillé !

Je vous avais proposé début mars, dans un souci de concertation de recevoir, lors de sa prochaine réunion qui devait se tenir dans les locaux de la SCC le 28 avril mais annulée pour cause de confinement, 2 conducteurs sélectionnés pour le championnat dont un agriculteur en activité afin d'écouter leurs propositions et d'améliorer le déroulement de la finale. Cette invitation est bien sûr toujours d'actualité et pourra être reconduite pour la prochaine réunion de la Commission.

J'espère avoir répondu à vos attentes, et vous rencontrerez bientôt pour en parler lors de la prochaine réunion de la commission, dont malheureusement nous ne pouvons prévoir la date dans l'immédiat.

Je vous souhaite une bonne soirée et à bientôt

Jean Paul KERIHUEL
7 allée Mme De La Fayette, 29290 SAINT RENAN
Vice-Président de la Société Centrale Canine
Président de l'Association Canine Territoriale Bretonne
Président du Club des Amis du Colley

GSM: +33(0) 6 62 48 90 62 email: jp.kerihuel@orange.fr
Sites: www.scc.asso.fr - www.caninebretonne.fr - www.colleyclub.com
www.bergerblancsuisse-france.com

REUNION DU COMITE DE LA SCC
le 28 janvier 2020

Présents

Alexandre BALZER , Alain BRIGEL, Anne-Marie CLASS, Philippe COPPIATTI, Hélène DENIS, Jean-Jacques DUPAS , René FAVRE, Gérard GENICHON, Serge GUILBERT, Yves GUILBERT, Christian KARCHER, Jean-Paul KERIHUEL, Jean LASSANDRE, Frédéric MAISON, Jacques MEDARD-MANGIN, Jacques MENUT, Jean-Claude METANS, Sylvie MIGNON, Jean-Bernard MOINGS, Michel MOTTET, Nathalie PARENT, Claude RITTER, Daniel SCHWARTZ, Gérard THONNAT.

Absents excusés :

Paul CHAUVIN, Jean-Louis ESCOFFIER.

Ouverture de la séance par Michel MOTTET à 10 h

Travaux des commissions

Commission terriers, teckels et chiens de rouge - René FAVRE - Réunion du 15 octobre 2019

Le règlement des épreuves multi races a été modifié.

La commission manque de juges en broussaillage, les juges étant qualifiés pour au moins une race du groupe, pourront juger toutes les races du 3ème groupe en broussaillage.

Décision : Le comité approuve le PV dans son intégralité et les propositions de la commission qui ont ainsi valeur de décision.

Commission cavage - René FAVRE - Réunion du 3 octobre 2019

La FCI ayant validé le règlement Italien pour LAGOTO, la commission demande à ce que ce même règlement soit validé pour la club Français du LAGOTO, le règlement aujourd'hui utilisé par le club Français du LAGOTO sera caduque.
Règlement au carré

A noter que les concours de sélectifs au championnat au carré ne pourront se faire qu'avec au minimum la présence d'une truffe ou de brisures de truffes pour que rapidement les épreuves sur parfum (leurre) soient supprimées.

Les juges qualifiés pour l'épreuve dite Van Cappel pourront juger également les épreuves relevant du règlement FCI sous réserve qu'ils aient bénéficié de la formation. Cinq Juges sont d'ores et déjà nommés : Messieurs et Mesdames Jean-Louis Brassat-Lapeyrière, Guy Meunier, Estelle Ferrari, Bernard Rion et Laurent Brun.

Décision : Le comité approuve le PV dans son intégralité et les propositions de la commission qui ont ainsi valeur de décision

Commission troupeaux - Jean-Paul KERIHUEL - réunion du 5 et 6 novembre 2019

Décision : Le comité approuve le PV dans son intégralité et les propositions de la commission qui ont ainsi valeur de décision.

Fin de la réunion à 16 heures 50.

Le Président, La Secrétaire Générale,
Michel MOTTET Anne-Marie CLASS